

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 15 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 1er mars 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : Mme Nicole GODARD, M. Antoine AUBRY, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, M. Valentin GOETHALS, M. Patrick SIMON, M. Claude JVALET, M. Gaétan SALAGNAC (suppléant de M. Denis LECLUZE), Mme Virginie METRAL (à partir de la délibération 2024-06)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Charly VARIN, M. Pascal RENOUF, M. Daniel TOURGIS (suppléant de M. Michel LHULLIER), M. Serge BOSSARD (suppléant de M. Jean LE BEHOT)	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Aurélie GIGAN), Mme Corinne CLEMENT		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT(jusqu'à la délibération n°2024-05), M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, M. Dominique MESNIL (suppléant de Mme Valérie MILLOT),	X	X
Pouvoirs : Mme Lydie BROTON a donné pouvoir à M. Claude JVALET, Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) jusqu'à la délibération n°2024-05 (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Nicolas GUILLAUME a donné pouvoir à M. Charly VARIN ; M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Mme Marie-Agnès HEROUT donne pouvoir à Mme Céline LAUTOUR à partir de la délibération n°2024-06		
Excusés : Mme Chantal LELAVECHEF, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Loïc RENIMEL, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Evelyne MASSICOT (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY (CC Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Hubert GUILLOTTE (CC Coutances Mer et Bocage)		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : 21 Nb de délégués suppléants présents : 5 Nb de pouvoirs : 4 Nb de votants : 30		

M. Antoine AUBRY a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-12 : Convention de mise à disposition de colonnes mobiles

Le Syndicat Mixte du Point Fort propose de mettre à disposition des associations, des collectivités, ou des entreprises, des colonnes mobiles de 1 ou 4 m³ pour permettre le recyclage :

- des emballages et papiers,
- et des emballages en verre,

lors de manifestations sportives ou culturelles se déroulant sur le territoire du syndicat mixte du Point Fort.

Une convention type a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Syndicat Mixte du Point Fort met à disposition ces colonnes mobiles. Cette convention sera consentie durant la durée de la manifestation.

Le syndicat mixte du Point Fort procédera à la livraison et à la reprise de ces colonnes.

L'emprunteur paiera 22 € HT par colonne et une participation aux frais de transport.

Le projet de convention est annexé à la délibération.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer cette convention de mise à disposition de colonnes mobiles avec les associations, collectivités et entreprises, à l'occasion de manifestations sportives ou culturelles organisées sur le territoire du syndicat mixte du Point Fort.

Ainsi délibéré en séance,
Le 15 mars 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Antoine AUBRY



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **22 MARS 2024**

Mis en ligne le : **25 MARS 2024**